

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

M PIERRE JACQUOT

8 RUE COMTE DE LAMBERTYE

51200 EPERNAY

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
13/09/2024	F01240900029	412750	F01240900029	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	UKAJ					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	6	M3	126.00	756.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	6	UN	1.50	9.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	6	UN	2.50	15.00	20 %
552	REP	6	UN	1.68	10.08	20 %
	6156104 LCL					
	Règlement le 11/09/2024 du montant : 948.10 € par : CHEQUE					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 13/09/2024

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 790.08 €

Total TVA : 158.02 €

Total TTC : 948.10 €

RESTE A PAYER : 0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01240900029	F01240900029	13/09/2024	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275559 UKAJ						
13/09/2024	001114364	412750	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	6	M3
13/09/2024	001114364	412750	552	REP	6	UN